

..... La DSN n'est pas un choix, mais vous pouvez faire le choix d'être accompagné(e).

Un accompagnement complet pour “déclarer en paie”

Au 1^{er} janvier 2016, la **Déclaration Sociale Nominative** devient obligatoire pour toutes les entreprises. Elle automatise la transmission des données sociales de manière unique, mensuelle et dématérialisée.

Éditeur pilote sur la DSN, **Sage dispose de l’expertise dont vous avez besoin pour préparer cette échéance** dans de bonnes conditions et faire monter vos collaborateurs en compétences sur un enjeu social et financier majeur.

Nos experts vous guident de façon personnalisée dans la mise en œuvre de cette nouvelle procédure, de la présentation du dispositif à l’édition des premières déclarations avec un accompagnement complet en 3 étapes :



La formation



La mise en œuvre



L’assistance

Un accompagnement complet pour être prêt(e) au 1^{er} janvier 2016



ÉTAPE
1

Formation

Un parcours de formation pour se préparer à la DSN

Pour bien conduire le changement avec votre équipe, un parcours de formation est encore le moyen le plus efficace pour acquérir une bonne culture générale sur la DSN, puis progressivement entrer dans la subtilité technique et les points de vigilance à avoir.

Le parcours de formation DSN vous propose d'organiser au plus tôt la mise en place de la DSN en maîtrisant toutes les composantes. Vous apprenez à gérer votre première déclaration et à :

- préparer votre dossier de paie,
- reprendre les historiques pour vos salariés (DSIJ, AED),
- lancer des DSN mensuelles et de signalement.

Le parcours comprend 6 modules d'apprentissage en e-learning et une journée en présentiel. Il vous apporte des réponses concrètes aux questions que vous vous posez :

- Quelles sont les étapes indispensables pour générer sa première DSN ?
- Comment gérer la DSN au quotidien ?
- Comment contrôler et envoyer la DSN ?
- Comment générer une reprise d'historique ?

Un **quizz d'auto-évaluation** vous permettra de vous situer sur votre échelle de connaissances.

Bénéfices #1

- Vous êtes formé(e) sur la DSN et ses impacts dans votre gestion quotidienne.
- Vous avez pris en main les fonctionnalités de votre logiciel.



ÉTAPE
2

Mise en œuvre

Une aide au paramétrage et à l'envoi des 3 premières déclarations

Est-ce que vos collaborateurs ou vous-même êtes complètement à l'aise avec cette nouvelle norme ? Les échéances pour transmettre les informations, la fiabilité des données figurant sur les bulletins de paie, la transmission automatique sont-elles maîtrisées ?

Pour vous aider à franchir avec succès les premières étapes et afin de sécuriser la totalité du circuit déclaratif, **un technicien expert Sage vous accompagne à distance et prend la main sur votre ordinateur pour réaliser le paramétrage et l'envoi des premières déclarations à votre place :**

- la DSN mensuelle,
- la DSN de signalement de fin de contrat,
- la DSN de signalement d'un arrêt de travail.



Bénéfices #2

- Vous avez réalisé et envoyé vos premières DSN.
- Vous avez sécurisé vos envois.



ÉTAPE
3

Assistance

Sage DSN Easy pour être accompagné(e) dans la durée

La conduite du changement du régime déclaratif va s'étaler jusque fin 2017. Pour rester serein, Sage vous propose un service complet, qui combine une assistance par téléphone et par télémaintenance avec un accompagnement dédié à la DSN.

Cette formule d'assistance spécifique accompagne le gestionnaire de paie dans le pilotage et le contrôle de ses déclarations.

Sage DSN Easy comprend des prestations telles que :

- **L'assistance téléphonique par télémaintenance** qui permet la prise en main à distance du logiciel par notre technicien expert.
- **L'accès au portail Sage directDéclaration** pour télédéclarer vos données sociales et bien d'autres avantages...

Sage DSN Easy c'est surtout un service de pilotage et de contrôle du déclaratif avec une assistance dédiée :

- un accompagnement à l'analyse des tableaux de bord,
- le diagnostic des anomalies rencontrées,
- un service de suivi et pilotage du déclaratif.

Votre logiciel de paie s'enrichit d'un outil*, via le module Sage DS, qui vous équipera de tableaux de bord pré-définis pour suivre et analyser les montants déclarés par rubrique, par montant, par salarié, par établissement ; de faire des comparaisons et des vérifications.




* Disponible en octobre 2015.

Bénéfices #3

- Avec cet accompagnement personnalisé, vos déclarations sont justes et vous êtes en conformité.

C'est le moment, passez à la DSN

et profitez des tarifs
préférentiels sur notre
Accompagnement jusqu'en
septembre 2015 inclus.

-  Formation
>> à partir de 450€ HT/participant
-  Prestations de mise en œuvre
>> à partir de 399€ HT/société
-  Assistance Sage DSN Easy
>> à partir de 120€ HT/an

Attention, la période rouge court d'octobre
à décembre 2015. Sur cette période, les tarifs
sont majorés de 20%.

**N'attendez pas
le dernier moment !**

Vous accompagner, c'est notre métier.

Pour plus d'informations :

0 825 000 464 (0,15 € TTC/ min)